



**I**NIITIATIVE POUR L'**E**DUICATION ET LE **C**ONTRÔLE DU **T**ABAGISME

Cité Arconville partant du carrefour Arconville vers l'hôpital de Zone, 4ème von  
à droite, 9ème carré à gauche/ Abomey-Calavi, 01BP.7424 Cotonou,

Téléphone: (+229) 97792721 / 64972546

INITIATIVE POUR L'ÉDUCATION ET LE CONTROLE DU TABAGIS (ONG IECT)

# RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL IECT 2024

Mars 2025

# Sommaire

I.	INTRODUCTION..	5
II.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION..	6
III.	RÉSUMÉ.	8
IV.	PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION..	9
A.	HISTORIQUE DE L'ORGANISATION..	10
B.	ORGANISATION GÉNÉRALE DE IECT.	11
V.	OBJECTIFS DE IECT.	12
A.	MISSION..	12
B.	VISION..	13
VI.	ORGANE DE GESTION..	13
A.	GOVERNANCE.	13
VII.	REALISATION DE L'ANNÉE.	16
A.	PARTICIPATION DE L'ONG IECT À LA COP/MOP : ENGAGEMENT.	16
B.	MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS DE IECT.	17
C.	PREMIÈRE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL.	18
D.	ATELIER DE PRESENTATION DU PROJET : STRENGH-BENIN..	21
A.	PARTICIPATION DE L'ONG IECT À LA COP/MOP : ENGAGEMENT.	16
B.	MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS DE IECT.	17
C.	PREMIÈRE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL.	18
D.	ATELIER DE PRESENTATION DU PROJET : STRENGH-BENIN..	21
E.	DEUXIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL.	22
F.	PREMIERE RENCONTRE DES MEMBRES DE COORDINATION DE.	23
G.	DEUXIÈME RÉUNION TRIMESTRIELLE DE COORDINATION DE.	25
H.	ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DE.	26
I.	CAMPAGNES DE SENSIBILISATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX.	28
J.	ÉLABORATION ET DIFFUSION DU RAPPORT ALTERNATIF SUR LA.	29
K.	RENCONTRE DU PRÉFET DE L'ATLANTIQUE POUR LE.	30
L.	PARTICIPATION A LA 2EME CONFERENCE AFRICAINE SUR LA.	32
VIII.	DEFIS ET LEÇONS APPRISES.	34
A.	DEFIS.	34
B.	LEÇONS APPRISES.	34
IX.	CONCLUSION..	35
X.	RAPPORT FINANCIER IECT.	36
	ANNEXES.	37
	Tables des matières.	38

# I. INTRODUCTION

Le tabac représente un enjeu majeur de santé publique à l'échelle mondiale, étant responsable de plus de sept millions de décès annuels, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ses conséquences dépassent largement le cadre des pertes humaines : il contribue de manière significative à la charge mondiale de morbidité, exacerbant les maladies non transmissibles (MNT) telles que les pathologies cardiovasculaires, les cancers, les affections respiratoires chroniques et le diabète. Les effets délétères du tabac se propagent à tous les niveaux de la société, impactant les individus, les familles et les communautés, tout en entravant les progrès vers un développement durable en compromettant les avancées sociales, économiques et environnementales. Au Bénin, bien que le taux de tabagisme chez les adultes ait connu une baisse notable ces dernières années, la prévalence reste préoccupante parmi les adolescents et les jeunes. La loi antitabac n° 2017-27 du 18 décembre 2017, adoptée dans le cadre des efforts nationaux de lutte contre le tabagisme, constitue une avancée législative majeure. Cette loi régit la production, le conditionnement, l'étiquetage, la commercialisation et l'usage du tabac et de ses dérivés. Cependant, en l'absence de décrets d'application, son efficacité reste limitée. L'adoption et la mise en œuvre de ces décrets sont essentielles pour garantir une application effective des dispositions prévues, renforçant ainsi la protection des populations contre les ravages du tabagisme. Cette lacune entrave également les actions des acteurs étatiques et de la société civile, qui peinent à déployer des interventions coordonnées et efficaces.



Dans ce contexte, l'ONG IECT s'affirme comme un acteur clé dans la lutte contre le tabagisme au Bénin, notamment à travers son projet STRENGTH-BENIN, financé par l'African Capacity Building Foundation (ACBF). Ce projet ambitieux poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- v Vulgariser la loi antitabac auprès des différents publics cibles.
- v Soutenir activement le gouvernement dans l'élaboration, la validation et l'adoption des décrets d'application.
- v Promouvoir la création d'espaces non-fumeurs pour préserver la santé publique.
- v Sensibiliser les jeunes aux dangers du tabagisme, en ciblant particulièrement les milieux scolaires et universitaires.

Parallèlement, le projet prévoit un renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles de l'ONG IECT, ainsi que des membres de la plate-forme Halte-Tabagisme-Bénin. Cela inclut la dotation en ressources humaines et matérielles nécessaires à une lutte efficace. L'objectif ultime de IECT est d'instaurer une société « zéro tabagisme » au Bénin, en consolidant un cadre juridique robuste et en multipliant les initiatives de sensibilisation et de prévention. Cette démarche ambitieuse, soutenue par une mobilisation collective des parties prenantes, vise à éradiquer progressivement la consommation de produits du tabac, contribuant ainsi à un avenir plus sain et durable pour tous les Béninois.



## II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les maladies non transmissibles (MNT), caractérisées par une évolution lente et insidieuse, représentent un défi majeur de santé publique à l'échelle mondiale. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elles sont responsables de 41 millions de décès annuels, soit 71 % des décès mondiaux, dont 15 millions de personnes âgées de 30 à 69 ans. Plus de 85 % de ces décès prématurés surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. En Afrique, les MNT, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, les maladies respiratoires chroniques et les cancers, devraient surpasser les maladies transmissibles d'ici 2030. Le tabagisme, premier facteur de risque évitable des MNT, touche plus d'un milliard de personnes dans le monde, exacerbant ainsi le fardeau sanitaire et économique des pays en développement. Au Bénin, la lutte contre le tabagisme est devenue une priorité depuis la ratification de la Convention-Cadre pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT) en 2005. Cette ratification a conduit à l'adoption de la loi antitabac n°2006-12 en 2006, suivie de la nomination d'un point focal en 2007 et de la mise en place de mesures réglementaires pour contrôler l'industrie du tabac. Un plan stratégique de lutte antitabac (2016-2020) a également été élaboré pour structurer les actions nationales. Cependant, malgré ces avancées, le tabagisme, en particulier chez les jeunes, reste un problème préoccupant. Une étude menée en 2016 a révélé que l'industrie du tabac cible délibérément les jeunes, avec 108 points de vente de produits du tabac recensés à proximité de 9 écoles, soit une moyenne de 12 points par établissement



Face à cette situation, l'ONG Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT), avec le soutien de l'African Capacity Building Foundation (ACBF) de 2015 à 2023, a joué un rôle central dans la lutte antitabac au Bénin. Parmi les résultats significatifs obtenus figurent :

- v L'adoption de la loi n°2017-27 conforme à la CCLAT, régulant la production, la commercialisation et l'usage du tabac.

- v La validation de deux décrets d'application, en attente d'adoption, portant sur la réglementation des produits du tabac et la création de l'Office National de Lutte Contre le Tabagisme (ONLCT).

- v Le renforcement de la plateforme Halte-Tabagisme-Bénin et des collaborations avec les médias.

- v La ratification du protocole contre le commerce illicite du tabac.

- v L'adoption de 12 arrêtés préfectoraux interdisant la vente et la consommation de la chicha dans les lieux publics.

- v La mise en place de l'équipe TIM-Bénin pour surveiller les activités de l'industrie du tabac.

- v Le renforcement des capacités des acteurs de la société civile et des médias. Cependant, malgré ces avancées, des défis persistent. La pandémie de Covid-19 et les réformes institutionnelles ont retardé l'adoption des décrets d'application, tandis que l'industrie du tabac continue de déployer des tactiques pour contourner les régulations. Par ailleurs, l'émergence de nouveaux produits du tabac (cigarettes électroniques, chicha, puff, vapoteuse, etc.), particulièrement attrayants pour les jeunes, exige une réponse publique renforcée.

C'est dans ce contexte que le projet STRENGH-BENIN s'inscrit comme une initiative stratégique visant à renforcer le cadre législatif et institutionnel de la lutte antitabac au Bénin. Ce projet poursuit plusieurs objectifs clés :

- v Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques antitabac.

- v Améliorer l'application de la loi antitabac en favorisant une synergie entre les différentes parties prenantes.

- v Sensibiliser la population aux dangers du tabagisme et promouvoir des modes de vie sans tabac.

En somme, STRENGH-BENIN incarne une réponse structurée et ambitieuse face aux défis posés par le tabagisme au Bénin. Soutenu par une volonté politique renouvelée et un engagement fort de la société civile, ce projet vise à protéger la santé publique tout en atténuant les impacts économiques dévastateurs du tabagisme sur le pays.

# III. RÉSUMÉ

Le projet STRENGH-BENIN (Renforcement des Capacités des Acteurs pour l'Institutionnalisation de la Lutte Antitabac au Bénin) est une initiative majeure portée par l'ONG IECT, avec l'appui technique et financier de l'African Capacity Building Foundation (ACBF). Débuté en février 2024 pour une durée de trois ans, ce projet a pour objectif principal de transformer l'écosystème de la lutte antitabac au Bénin. Il vise à renforcer les capacités des acteurs impliqués et à institutionnaliser les efforts pour une mise en œuvre efficace et pérenne de la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT).

Le projet s'appuie sur un réseau de partenaires techniques et financiers de premier plan, notamment l'ACBF, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'African Tobacco Control Alliance (ATCA) et le Ministère de la Santé. Ces collaborations stratégiques ont pour but de renforcer les compétences des acteurs locaux, de promouvoir des politiques publiques robustes et de mobiliser des ressources additionnelles pour intensifier la lutte contre le tabagisme.

STRENGH-BENIN constitue une étape décisive dans la lutte antitabac au Bénin. En renforçant les capacités des acteurs et en institutionnalisant les actions, le projet contribue significativement à la réduction de la prévalence du tabagisme, à la protection de la santé publique et à la promotion d'un développement durable. L'ONG IECT, en étroite collaboration avec ses partenaires, s'engage à poursuivre ses efforts pour atteindre ces objectifs ambitieux, faisant ainsi du Bénin un modèle en matière de lutte antitabac en Afrique.



Les activités menées au cours de l'année 2024 ont permis de poser des bases solides pour une mise en œuvre efficace et durable du projet. Elles ont également renforcé la mobilisation des acteurs clés et accru la sensibilisation des populations aux dangers du tabagisme, jetant ainsi les fondements d'un environnement sans tabac au Bénin.

Les principales activités menées au cours de l'année incluent :

- v Participation à la COP/MOP ;
  - v Modernisation des équipements administratifs ;
  - v Atelier multi-acteurs de présentation du projet STRENGTH-Bénin ;
  - v Réunions périodiques des instances de gouvernance ;
  - v Campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux ;
  - v Élaboration et diffusion d'un rapport alternatif ;
  - v Actualisation du plan stratégique de développement ;
  - v Atelier de renforcement des capacités des acteurs de la plateforme halte-tabagisme bénin ;
  - v Rencontre du Préfet du Département de l'Atlantique ;
  - v Participation à la 2ème Conférence Africaine sur la Lutte Antitabac et le Développement.
- 



## IV. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

L'Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme, désignée sous l'acronyme « ONG IECT », est une organisation non gouvernementale à but non lucratif. Elle se consacre principalement à la réduction de l'épidémie tabagique et à la promotion de la santé publique par le biais de l'éducation. Officiellement reconnue par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et des Cultes sous le numéro 2008/0584 DEP-ATL-LITT/SG/SAG-Assoc en date du 10 décembre 2008, cette structure œuvre quotidiennement à la limitation du tabagisme sur le territoire de la République du Bénin. Par ailleurs, elle contribue à la promotion de l'excellence en milieu scolaire et au renforcement des compétences professionnelles sous diverses formes.

Le fonctionnement de l'organisation repose sur quatre instances distinctes : l'Assemblée Générale (AG), le Conseil d'Administration (CA), le Bureau Exécutif (BE) et le Commissariat aux Comptes (CC). Pour assurer la mise en œuvre effective de ses actions, les ressources financières sont mobilisées auprès de ses membres en fonction des besoins. En outre, l'ONG IECT bénéficie du soutien d'un ensemble de partenaires techniques et financiers, parmi lesquels figurent l'ACBF et l'ATCA.



## A.HISTORIQUE DE L'ORGANISATION

L'Organisation Non Gouvernementale Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) est une institution à but non lucratif, dotée du statut d'utilité publique. Fondée le 24 décembre 2008 par Augustin FATON, elle a officiellement démarré ses activités en 2009. Dans l'optique d'assurer une mise en œuvre optimale de ses missions, en particulier dans le domaine de la lutte contre le tabagisme, l'ONG IECT a impulsé et soutenu la création de deux structures phares : l'Association des Journalistes Anti-Tabac (AJAT) en 2011, ainsi que la plate-forme « Halte-Tabagisme-Bénin » en 2012. Parallèlement, l'organisation a établi des collaborations stratégiques avec d'autres acteurs clés, notamment le Réseau des Parlementaires Antitabac. Ces alliances ont permis à l'IECT de déployer un plaidoyer influent, couronné par l'adoption de la LOI N° 2017-27 DU 18 DÉCEMBRE 2017, portant sur la production, le conditionnement, l'étiquetage, la vente et l'usage du tabac, de ses dérivés et produits assimilés en République du Bénin.

### B.ORGANISATION GÉNÉRALE DE IECT

L'Organisation Non Gouvernementale Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) est structurée de manière à assurer une gestion à la fois efficace et transparente de ses activités, tout en répondant aux exigences de ses missions. Son organisation s'appuie sur une architecture institutionnelle claire, des procédures rigoureuses et une répartition précise des rôles, permettant une coordination optimale des actions sur le terrain.



## 1) STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

IECT dispose d'une équipe pluridisciplinaire, composée de professionnels engagés dans la lutte antitabac et la promotion de la santé publique. Cette équipe est organisée en départements spécialisés, chacun assumant des responsabilités spécifiques :

a) Département des Programmes et Projets :

Conception, planification et mise en œuvre des initiatives de lutte antitabac, en veillant à leur alignement avec les objectifs stratégiques de l'organisation.

b) Département de la Communication et du Plaidoyer :

Sensibilisation des publics cibles, mobilisation des parties prenantes et plaidoyer pour l'adoption et l'application effective des politiques antitabac.

c) Département Administratif et Financier :

Gestion des ressources humaines, financières et matérielles, dans le respect des normes de transparence et de redevabilité.

d) Département du Suivi et de l'Évaluation :

Suivi des indicateurs de performance, évaluation des impacts des programmes et production de rapports détaillés pour les partenaires techniques et financiers.

## 2) PARTENARIATS ET RÉSEAUX

Pour amplifier son impact, IECT s'appuie sur un réseau de partenaires stratégiques. Elle a notamment initié et soutenu la création de deux structures clés :

a) L'Association des Journalistes Anti-Tabac (AJAT) :

Créée en 2011, cette association mobilise les médias pour sensibiliser le public aux dangers du tabagisme et promouvoir les politiques antitabac.

b) La Plate-forme Halte-Tabagisme-Bénin :

Lancée en 2012, cette plate-forme fédère les acteurs de la société civile engagés dans la lutte contre le tabagisme, renforçant ainsi la coordination et l'efficacité des actions.

En outre, IECT collabore étroitement avec des institutions nationales et internationales, telles que le Ministère de la Santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'African Capacity Building Foundation (ACBF), afin de renforcer ses initiatives et d'en maximiser la portée.

L'organisation générale de IECT repose sur une gouvernance solide, une structure opérationnelle efficace et des partenariats stratégiques. Ces éléments lui permettent de mener à bien ses missions avec rigueur et impact, tout en contribuant de manière significative à la lutte contre le tabagisme au Bénin.

## I.OBJECTIFS DE IECT

IECT poursuit les objectifs suivants :

- v Appuyer l'État béninois dans la mise en œuvre de sa politique de lutte contre le tabagisme ;
- v Améliorer les comportements et les habitudes des populations en faveur d'un mode de vie sain ;
- v Encourager et renforcer au sein des communautés les valeurs d'entraide, d'unité, de solidarité, d'amour et de développement.

### A.MISSION

Sa mission consiste à contribuer au développement socio-économique par la promotion de l'excellence, la valorisation des activités de jeunesse et le contrôle du tabagisme.

### B.VISION

La vision de IECT s'énonce comme suit :

« D'ici 2035, IECT aspire à devenir un pôle d'excellence ayant révélé des talents de renommée mondiale, tant dans le domaine sportif qu'académique, au sein d'un environnement entièrement libéré du tabac. »

### II.ORGANE DE GESTION

L'IECT s'appuie sur une structure de gouvernance robuste et bien définie, composée de plusieurs organes clés qui assurent la supervision, la gestion et le contrôle de ses activités. Ces organes garantissent une prise de décision éclairée, une gestion transparente et une exécution efficace des missions de l'organisation.

- v L'Assemblée Générale (AG)
- v Le Conseil d'Administration (CA)
- v Le Bureau Exécutif (BE)
- v Le Commissariat aux comptes



## A. GOUVERNANCE

Quartres organes principaux assurent la gestion de l'Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) :

1) L'Assemblée Générale (AG) :

Instance suprême de l'organisation, elle est composée de l'ensemble des membres actifs.

2) Le Conseil d'Administration (CA) :

Dirigé par une Présidente, il examine et valide le plan d'actions de l'association conformément aux orientations définies par l'Assemblée Générale. Il supervise également l'exécution de ce plan par le Bureau Exécutif. Le CA est constitué de sept (7) membres élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois (03) ans, renouvelable une seule fois.

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Blandine Nicole SINTONDJI ; PRESIDENTE



Viho Innocent HOUNSA ; VICE PRESIDENT



Marthe Olive DOSSOU ; TRESORIERE GENERALE



## A. GOUVERNANCE

Quartets organes principaux assurent la gestion de l'Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) :

1) L'Assemblée Générale (AG) :

Instance suprême de l'organisation, elle est composée de l'ensemble des membres actifs.

2) Le Conseil d'Administration (CA) :

Dirigé par une Présidente, il examine et valide le plan d'actions de l'association conformément aux orientations définies par l'Assemblée Générale. Il supervise également l'exécution de ce plan par le Bureau Exécutif. Le CA est constitué de sept (7) membres élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois (03) ans, renouvelable une seule fois.

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Blandine Nicole SINTONDI ; PRESIDENTE

Viho Innocent HOUNSA ; VICE PRESIDENT

..... ; SECRETAIRE GENERAL

Marthe Olive DOSSOU ; TRESORIERE GENERALE

1) Le Bureau Exécutif (BE) :

Nommé par le Conseil d'Administration, il est composé de cinq (05) membres : un Directeur Exécutif (DE), une Chargée Financière, un Chargé de Programme, un Chargé de Communication et un Responsable à la Sécurité. Le Bureau Exécutif est chargé de la gestion opérationnelle de l'organisation et a pour mission de mettre en œuvre le plan d'actions adopté par l'Assemblée Générale. Il rend compte de ses activités au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale. Ses attributions incluent :

v La représentation de l'organisation auprès des institutions nationales et internationales ;

v Le recrutement du personnel sur proposition du Directeur Exécutif ;

v L'élaboration du projet de budget et du plan d'activités de l'association ;

v La participation à la mobilisation des fonds nécessaires au fonctionnement de l'organisation.



## MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Augustin FATON ; DIRECTEUR EXECUTIF



Rémi KPOGNLANGNI ; CHARGE DE PROGRAMMES



**MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF**

Virginie AGBOTON ; CHARGÉE DES FINANCES



Marius AGBANRIN ; CHARGE DE COMMUNICATION



Clément TCHOGNINO ; RESPONSABLE A LA SECURITE



En outre, le commissaire aux comptes doit vérifier la sincérité, la fiabilité et la cohérence des informations fournies dans les documents remis ou adressés aux membres (analyses, suivi budgétaire, rapport moral, rapport financier, rapport de gestion du conseil d'administration, etc.) par rapport aux comptes annuels.

- v Le respect des contrats de partenariat conclus avec divers organismes publics ou privés ;
- v L'exhaustivité et la réalité des subventions comptabilisées ;
- v Le respect des règles d'enregistrement des dettes et des créances ;
- v L'application du principe de séparation des exercices ;
- v L'absence d'erreurs significatives dans les charges liées au personnel (salaires, charges sociales) ;
- v Le respect des obligations fiscales ;
- v Les conventions réglementées ;
- v Les budgets.

1) Le Commissariat aux comptes (CC) :

Le Commissariat aux Comptes est l'organe indépendant chargé de contrôler la gestion financière et comptable de l'ONG. Il joue un rôle essentiel dans la garantie de la transparence et de la redevabilité. Un commissaire aux comptes est nommé pour un mandat contractuel de trois ans, renouvelable. Sa mission consiste à réaliser un audit des comptes annuels de IECT, afin de certifier que ceux-ci sont réguliers, sincères et reflètent fidèlement les résultats des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et patrimoniale de l'organisation. En outre, le commissaire aux comptes doit vérifier la sincérité, la fiabilité et la cohérence des informations fournies dans les documents remis ou adressés aux membres (analyses, suivi budgétaire, rapport moral, rapport financier, rapport de gestion du conseil d'administration, etc.) par rapport aux comptes annuels.

- v Le respect des contrats de partenariat conclus avec divers organismes publics ou privés ;
- v L'exhaustivité et la réalité des subventions comptabilisées ;
- v Le respect des règles d'enregistrement des dettes et des créances ;
- v L'application du principe de séparation des exercices ;
- v L'absence d'erreurs significatives dans les charges liées au personnel (salaires, charges sociales) ;
- v Le respect des obligations fiscales ;
- v Les conventions réglementées ;
- v Les budgets.



## A. PARTICIPATION DE L'ONG IECT À LA COP/MOP : ENGAGEMENT POUR UN AVENIR SANS TABAC

Du 2 au 17 février 2024, IECT a participé à la dixième session de la Conférence des Parties (COP10) de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui s'est tenue à Panama. L'équipe de IECT a été présent pour contribuer aux discussions sur des thèmes cruciaux tels que la réglementation des produits du tabac, les droits humains et les impacts environnementaux liés à la consommation de tabac. Cette session a rassemblé plus de 1 000 délégués provenant de divers pays, soulignant l'importance d'une collaboration internationale dans la lutte contre le tabagisme. IECT a également eu l'opportunité de collaborer avec d'autres acteurs de la société civile afin d'avancer les politiques de contrôle du tabac sans l'influence de l'industrie du tabac, renforçant ainsi son engagement envers un avenir sans tabac. Cette participation à la COP10 s'inscrit dans le cadre des efforts continus d'IECT pour promouvoir une législation antitabac efficace au Bénin et soutenir le développement d'initiatives locales visant à réduire le tabagisme. Le retour d'expérience et les connaissances acquises lors de cet événement international seront intégrés dans les stratégies futures de l'ONG pour renforcer ses actions sur le terrain. À cette session, plusieurs décisions historiques ont été adoptées, renforçant l'engagement mondial dans la lutte contre le tabagisme. Parmi les mesures clés figurent :

v Adoption de la Déclaration de Panama : Cette déclaration souligne le conflit irréconciliable entre les intérêts de l'industrie du tabac et les objectifs de santé publique, réaffirmant l'importance d'une mise en œuvre cohérente des dispositions du traité.

v Renforcement de l'article 18 : Les Parties ont convenu d'inviter tous les pays à prendre en compte les impacts environnementaux liés à la culture, à la fabrication, à la consommation et à l'élimination des produits du tabac. Cela inclut des politiques nationales visant à protéger l'environnement et la santé publique.

v Réglementation de la publicité et promotion : Des directives ont été adoptées pour renforcer les mesures contre la publicité, la promotion et le parrainage transfrontières des produits du tabac, ainsi que leur représentation dans les médias de divertissement.

v Création de groupes d'experts : Deux groupes d'experts ont été établis pour explorer des mesures prospectives de lutte antitabac et aborder les questions de responsabilité liées à l'industrie du tabac.

v Prolongement du mandat de la Stratégie mondiale : Le mandat de la Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac a été prolongé de cinq ans, afin qu'elle soit alignée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La participation de IECT à cet événement a permis d'intégrer ces nouvelles directives dans ses actions futures au Bénin. Ces décisions illustrent un engagement fort des Parties à renforcer les efforts pour réduire le tabagisme au niveau mondial, tout en protégeant les droits humains et en prenant en compte les enjeux environnementaux liés à cette problématique.

## B. MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS DE IECT

Dans le cadre de la troisième phase du projet STRENGTH-Bénin, financé par l'African Capacity Building Foundation (ACBF), IECT a mené une activité de modernisation de ses équipements administratifs. Cette initiative visait à acquérir des équipements informatiques essentiels, tels que des ordinateurs et des disques durs externes, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'organisation et de soutenir la mise en œuvre des activités de lutte antitabac.

L'objectif principal de cette activité était de sélectionner des fournisseurs qualifiés et d'acquérir des équipements informatiques de qualité pour répondre aux besoins spécifiques de l'administration de IECT. Ces équipements ont facilité la gestion des données, la production de documents, la communication interne et la réalisation des activités de sensibilisation, de formation et de plaidoyer. Points clés et réalisations :

Identification et sélection des fournisseurs :

- v Contact avec des fournisseurs spécialisés dans les équipements informatiques.
- v Évaluation des offres reçues sur la base de critères prédéfinis (qualité, prix, garanties, etc.).
- v Sélection du fournisseur le plus approprié et négociation des termes de l'achat.

Acquisition et installation des équipements :

- v Achat d'ordinateurs (de bureau et portables) et de disques durs externes répondant aux spécifications techniques requises.
- v Coordination de la livraison, de l'installation et de la configuration des équipements.
- v Formation du personnel à l'utilisation efficace des nouveaux outils.

Spécifications techniques des équipements :

- v Ordinateurs : Processeur Intel Core i5, 8 Go de RAM, disque SSD de 256 Go, écran Full HD, garantie de 2 ans.
- v Disques durs externes : Capacité de 1 To, compatibilité multi-plateforme, connectivité USB 3.0 ou USB-C. La modernisation des équipements administratifs a permis à IECT de renforcer ses capacités opérationnelles, en offrant à son personnel des outils performants pour gérer efficacement les données et les activités du projet STRENGTH-Bénin. Cette initiative contribue à améliorer la productivité et à soutenir les efforts de lutte antitabac au Bénin, en alignement avec les objectifs stratégiques de l'organisation.



## C. PREMIÈRE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE IECT

Le 7 mai 2024, le Conseil d'Administration de l'ONG Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) s'est réuni en session extraordinaire à son siège d'Abomey-Calavi. Cette rencontre marquait une étape cruciale pour l'organisation, faisant suite à l'approbation par l'African Capacity Building Foundation (ACBF) d'un projet novateur intitulé "Renforcement des capacités des acteurs pour l'institutionnalisation de la lutte antitabac au Bénin (STRENGTH-Bénin)". L'objectif principal de cette réunion était de présenter le projet, d'en discuter la mise en œuvre, et d'explorer les opportunités de partenariats stratégiques.

Le Chef de projet, M. Augustin FATON, a présenté une vue d'ensemble détaillée des objectifs, des activités prévues, du budget, ainsi que des dispositifs de gestion et de suivi-évaluation. Les membres du Conseil ont été informés des enjeux et des implications du projet pour l'IECT, soulignant son potentiel à transformer la lutte antitabac au Bénin. Les discussions ont été riches et constructives, portant sur plusieurs axes clés :

---



**Renforcement des Capacités :** L'accent a été mis sur l'importance de doter l'équipe projet des compétences nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace.

**Coordination avec les Parties Prenantes :** Des stratégies ont été élaborées pour garantir une collaboration harmonieuse avec les différents acteurs impliqués, notamment les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile.

**Stratégies Opérationnelles :** Les défis potentiels ont été identifiés, et des solutions innovantes ont été proposées pour les surmonter.

Des recommandations concrètes ont été formulées pour assurer une mise en œuvre rigoureuse et un suivi méticuleux du projet. Les pistes de collaboration avec le Ministère de la Santé, l'OMS, et d'autres acteurs clés ont été explorées, avec un accent particulier sur le renforcement du plaidoyer et la mobilisation des ressources.

Le Conseil d'Administration a chaleureusement félicité l'équipe pour l'obtention de ce financement stratégique et a exhorté à une mise en œuvre rigoureuse du projet. Les membres ont insisté sur l'importance de renforcer les partenariats multi-acteurs et d'assurer la viabilité des interventions pour un impact durable. Cette réunion a non seulement permis de bien préparer l'IECT pour la conduite efficace du projet STRENGTH-Bénin, mais elle a également renforcé l'engagement collectif envers la mission de l'organisation. Elle marque une avancée significative dans les efforts de l'IECT pour améliorer la santé publique au Bénin en 2024.

---



## D. ATELIER DE PRESENTATION DU PROJET : STRENGTH-BENIN

L'atelier de présentation du projet STRENGTH-BENIN, organisé par IECT avec le soutien de l'African Capacity Building Foundation (ACBF), s'est tenu le 5 juin 2024 à Abomey-Calavi. Cet événement a réuni des acteurs clés de la lutte antitabac au Bénin pour présenter le projet, identifier les priorités d'action et mettre en place un mécanisme de suivi efficace. L'atelier de présentation du projet STRENGTH-BENIN a permis d'atteindre plusieurs objectifs clés, notamment

v Présentation détaillée du projet STRENGTH-BENIN, incluant ses objectifs, ses activités et ses impacts attendus.

v Mise en place d'un comité technique de suivi des résultats pour assurer une coordination efficace et un suivi rigoureux des actions.

Les principaux résultats de l'atelier incluent une meilleure compréhension du projet par les parties prenantes, avec un accent sur les défis actuels tels que la faible application de la loi antitabac (6,81 %) et les stratégies de l'industrie du tabac visant les jeunes. Un consensus a été trouvé sur les priorités, notamment le renforcement de l'application de la loi antitabac, l'augmentation de la taxation sur les produits du tabac et la sensibilisation accrue des populations.

---

Un comité technique de suivi a été constitué, composé de représentants des ministères concernés, de la Plateforme Halte-Tabagisme et d'autres acteurs clés. Ce comité a pour missions d'évaluer les rapports d'avancement, d'identifier les obstacles, de proposer des solutions et de documenter les résultats. Les recommandations clés issues de l'atelier incluent le plaidoyer pour une augmentation de la taxe sur le tabac conformément aux recommandations de la CEDEAO, le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'institutionnalisation de la lutte antitabac, l'implication des collectivités territoriales, la création d'un réseau de députés engagés dans la lutte antitabac, et l'élaboration d'un plan de communication avec l'Association des Journalistes Antitabac (AJAT) pour sensibiliser le public aux dangers du tabagisme. Cet atelier a marqué une étape importante dans la mobilisation des acteurs pour une lutte antitabac plus efficace et durable au Bénin, en posant les bases d'une collaboration renforcée et d'un suivi rigoureux des actions du projet STRENGTH-BENIN.

---

## E. DEUXIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONG IECT

Le 27 septembre 2024, le Conseil d'Administration (CA) de l'ONG Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) s'est réuni en session extraordinaire à son siège d'Abomey-Calavi. Cette rencontre marquait une étape cruciale dans l'évolution de l'organisation, avec pour objectif principal l'examen et la validation du Plan Stratégique de Développement 2024-2027. Ce document stratégique est essentiel pour orienter les actions de l'IECT dans la lutte antitabac au Bénin.

Les membres du CA, accompagnés d'invités experts, ont également discuté de l'état d'avancement du projet en cours financé par l'African Capacity Building Foundation (ACBF) et des perspectives pour renforcer l'impact de l'organisation.

Points Clés Abordés :

Présentation des Axes Stratégiques :

Le Dr Serge DEDJINO, expert-consultant, a détaillé les quatre axes stratégiques du plan :

- v Réduction de la consommation de tabac : Avec un accent sur les jeunes.
- v Renforcement des capacités : Formation et soutien des professionnels de santé.
- v Sensibilisation et éducation : Campagnes ciblées pour informer le public.
- v Infrastructures : Amélioration des ressources matérielles et logistiques.

Objectifs Ambitieux :

- v Réduire de 30 % la prévalence du tabagisme chez les jeunes d'ici 2027.
- v Former 25 professionnels de santé aux techniques de sevrage tabagique.



**Recommandations du CA :**

Les membres ont proposé des améliorations pour clarifier le rôle de l'ONG, hiérarchiser les objectifs, et renforcer les stratégies de mitigation des risques.

**Visibilité Internationale :**

La question de la visibilité internationale de l'IECT a été soulevée, avec une proposition de participation accrue à des conférences internationales pour partager les expériences de l'ONG et établir de nouveaux partenariats.

**Engagement et Prochaines Étapes :**

La Présidente a souligné l'importance de l'engagement de chaque membre du CA pour la réussite du Plan Stratégique et a rappelé les prochaines étapes, notamment la finalisation et la diffusion du plan.

Cette réunion extraordinaire a permis de valider à la majorité le Plan Stratégique 2024-2027, tout en intégrant les recommandations des membres du CA pour en renforcer la pertinence et la faisabilité. Elle marque un tournant décisif dans l'histoire de l'IECT, posant les bases d'une action encore plus impactante dans la lutte antitabac au Bénin. Cette initiative témoigne de l'engagement continu de l'IECT à améliorer la santé publique et à renforcer son leadership dans le domaine.



## **F. PREMIERE RENCONTRE DES MEMBRES DE COORDINATION DE L'EQUIPE TIM-Bénin**

La première réunion de coordination de l'équipe TIM-Bénin (Tobacco Industry Monitoring) s'est tenue le 15 octobre 2024 au siège de l'ONG IECT à Abomey-Calavi. Organisée par l'Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT), cette réunion avait pour objectifs de redynamiser la coordination de l'équipe, actualiser les stratégies de surveillance de l'industrie du tabac, planifier les prochaines actions et discuter de l'intégration de nouveaux membres. La réunion a rassemblé 12 participants issus de divers secteurs, notamment des représentants de la société civile, des ministères (Industrie et Commerce, Santé, Justice), des journalistes antitabac, des agents de contrôle (CILAS, UMCC), et des personnes ressources.

**Renforcement de l'équipe et des capacités :**

Afin de renforcer l'équipe TIM-Bénin et d'améliorer ses capacités, plusieurs actions ont été planifiées :

- v Recrutement de nouveaux contacts au Ministère du Commerce pour élargir le réseau d'influence.
- v Rencontre avec Mme Odoumbourou, député à l'Assemblée Nationale afin d'explorer des collaborations stratégiques.
- v Mise en place d'un programme de mentorat pour assurer la transmission des connaissances et renforcer les compétences internes.

**Actions de plaidoyer et communication :**

Pour renforcer les actions de plaidoyer et améliorer la communication, les mesures suivantes ont été retenues :

- v Élaboration d'un document de position pour plaider en faveur d'un mécanisme national de contrôle renforcé.
- v Planification de rencontres de haut niveau avec les préfets et procureurs afin d'obtenir leur soutien.
- v Conception d'une campagne de communication multi-canaux pour sensibiliser le public aux dangers du tabac.
- v Cartographie des partenaires potentiels, incluant d'autres ministères et structures clés.
- v Collaboration avec CILAS pour mener des actions de sensibilisation dans les écoles.
- v Renforcement des liens avec les équipes TIM d'autres pays afin de partager les meilleures pratiques.

Pour assurer la continuité des actions, il a été décidé de Programmer la prochaine réunion pour la deuxième quinzaine de novembre 2024.

**Recommandations adoptées :**

- v Implication institutionnelle : Renforcer l'engagement du Ministère de la Justice et établir un plan d'action avec le Ministère de l'Intérieur.
- v Partenariats : Explorer des accords avec d'autres ONG et collaborer avec CILAS pour des actions de sensibilisation dans les écoles.
- v Communication : Développer une présence active sur les réseaux sociaux et organiser une conférence de presse pour amplifier le message de lutte antitabac.

Cette réunion a permis de redynamiser l'équipe TIM-Bénin et de définir des stratégies claires pour renforcer la surveillance de l'industrie du tabac. Les résolutions et recommandations adoptées constituent une feuille de route pour intensifier la lutte antitabac au Bénin et assurer une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués.

---

## **G.DEUXIÈME RÉUNION TRIMESTRIELLE DE COORDINATION DE L'ÉQUIPE TIM-BENIN**

Dans le cadre du suivi des résolutions prises lors de la première réunion de coordination de l'équipe TIM-Bénin (Tobacco Industry Monitoring) tenue en octobre 2024, l'ONG IECT a organisé une deuxième réunion le 11 décembre 2024 à son siège à Abomey-Calavi. Cette rencontre avait pour objectif d'évaluer les actions mises en œuvre, d'examiner les premiers résultats obtenus et de planifier les actions pour le premier trimestre 2025.

**Bilan des actions précédentes :**

- v Des avancées significatives ont été notées dans la collecte et l'analyse des données relatives aux activités de l'industrie du tabac.
- v Les contrôles nocturnes réalisés en collaboration avec la Police Républicaine ont permis d'identifier plusieurs infractions à la réglementation antitabac.
- v Les défis rencontrés, notamment les ressources limitées et les difficultés de coordination inter-institutionnelle, ont été analysés.

**Nouvelles initiatives :**

- v Le Plan de Travail Annuel (PTA) 2025 a été présenté, définissant les priorités pour renforcer la lutte contre l'ingérence de l'industrie du tabac.
- v Une stratégie de communication axée sur les médias sociaux et la mobilisation d'influenceurs locaux a été proposée pour sensibiliser le public.
- v Un programme de formation est prévu pour renforcer les capacités des membres de l'équipe en surveillance numérique, analyse des données et techniques de plaidoyer.

**Perspectives 2025 :**

- v La collaboration internationale avec les équipes TIM des pays voisins a été identifiée comme une priorité pour partager les bonnes pratiques.
- v Le développement de partenariats locaux vise à élargir le réseau de surveillance et à maximiser l'impact des actions de contrôle.
- v Un système de suivi-évaluation amélioré sera mis en place pour mesurer précisément les résultats et ajuster les stratégies.

La réunion s'est conclue par l'adoption des résolutions et recommandations, avec un engagement renouvelé des participants à poursuivre les efforts de surveillance et de contrôle. Les actions prioritaires pour 2025 incluent le lancement du PTA, l'organisation de sessions de formation et la mise en place d'un nouveau système de suivi-évaluation. Une prochaine réunion est prévue en février 2025 pour assurer le suivi des actions planifiées.

## II. ATTELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DE LA PLATEFORME HALTE-TABAGISME BÉNIN SUR LE RÉSEAUTAGE ET LA MOBILISATION DE RESSOURCES POUR UNE LUTTE ANTITABAC PLUS EFFICACE ET DURABLE

Le 12 juillet 2024, l'ONG Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) a organisé un atelier de renforcement des capacités à Abomey-Calavi, destiné aux membres de la Plateforme Halte-Tabagisme Bénin. Cet événement, réalisé dans le cadre du projet STRENGTH-Bénin, visait à renforcer les compétences des organisations membres en matière de réseautage et de mobilisation de ressources, afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité de la lutte antitabac au Bénin.

**Objectifs et Réalisations :**

**Renforcement des Compétences en Réseautage :**

Les participants ont acquis des techniques de réseautage efficace grâce à des exercices pratiques et des études de cas. Ils ont appris à identifier des partenaires financiers potentiels et à élaborer des propositions conjointes de financement.

**Mobilisation de Ressources :**

L'atelier a permis d'explorer des stratégies de mobilisation de ressources en consortium, avec un accent sur l'identification des bailleurs potentiels et la rédaction de propositions convaincantes.

**Actualisation des Connaissances :**

Le Dr SEGNON a présenté les impacts sanitaires, socio-économiques et politiques du tabagisme, mettant en lumière les nouveaux produits du tabac et les tactiques de l'industrie pour attirer de nouveaux consommateurs.

**Études de Cas et Pratiques :**

Une étude de cas sur la Coalition Camerounaise Contre le Tabac (C3T) a illustré l'impact d'un réseau bien coordonné. Les participants ont également travaillé en groupe pour explorer des opportunités de financement conjointes.

**Défis et Recommandations :**

**Défis Identifiés :**

Manque de ressources humaines dédiées au sein des petites organisations.

Difficultés de coordination dues à la dispersion géographique des acteurs.

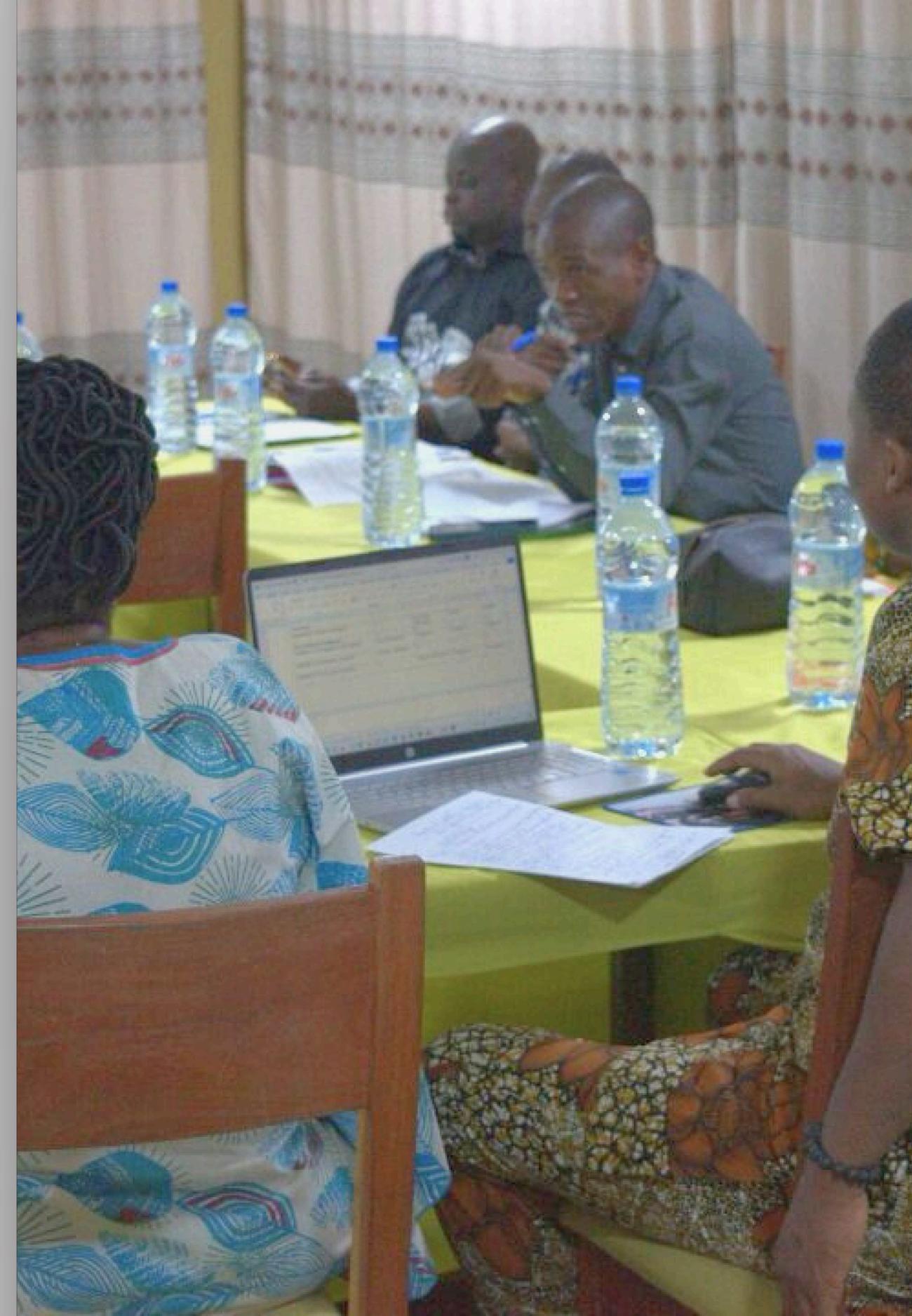


v Mise en place d'une plateforme numérique de partage d'informations pour faciliter la coordination.

v Organisation de formations complémentaires sur la gestion de projet et le suivi-évaluation.

v Développement d'une stratégie de plaidoyer commune pour augmenter les financements nationaux.

Cet atelier a été une étape cruciale pour renforcer les capacités des membres de la Plateforme Halte-Tabagisme Bénin, leur fournissant des outils et des stratégies essentiels pour améliorer leur réseautage et leur mobilisation de ressources. Les connaissances actualisées sur les méfaits du tabagisme et les techniques de plaidoyer acquises lors de cette formation posent les bases d'une action plus coordonnée et efficace dans la lutte antitabac au Bénin.



## I.CAMPAGNES DE SENSIBILISATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX

En 2024, l'ONG Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) a intensifié ses campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour informer le public sur les dangers du tabac et promouvoir les politiques antitabac. Ces campagnes visaient à :

- v Sensibiliser aux risques sanitaires du tabagisme, en ciblant particulièrement les jeunes.

- v Promouvoir la loi antitabac n°2017-27 et ses dispositions, comme l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

- v Encourager les fumeurs à adopter des modes de vie sans tabac.

Déployées sur Facebook, Twitter (X), Instagram, LinkedIn et YouTube, les campagnes ont utilisé des contenus visuels percutants (infographies, vidéos, témoignages) et des hashtags (#HalteTabagisme, #VieSansTabac) pour maximiser leur portée. Des live sessions et webinaires avec des experts ont également été organisés pour interagir directement avec le public.

### Résultats Concrets

- v Portée : Plus de 500 000 personnes touchées.

- v Engagement : Des milliers de likes, partages et commentaires.

- v Impact : Augmentation des interactions avec les jeunes et retours positifs sur les conseils pratiques pour arrêter de fumer.

### Témoignages et Retours d'Expérience

Les retours des utilisateurs ont été globalement positifs, avec des témoignages soulignant l'utilité des informations partagées. Par exemple, plusieurs jeunes ont exprimé leur intention d'arrêter de fumer après avoir visionné des vidéos éducatives sur les dangers du tabac. De même, des parents ont salué les conseils pratiques pour discuter du tabagisme avec leurs enfants.

Ces campagnes ont renforcé la notoriété de l'IECT et contribué à une meilleure prise de conscience des dangers du tabac, tout en mobilisant les citoyens autour de la lutte antitabac.



## J. ÉLABORATION ET DIFFUSION DU RAPPORT ALTERNATIF SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI ANTI-TABAC AU BÉNIN

Dans le cadre de son engagement continu pour la lutte contre le tabagisme au Bénin, l'ONG Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) a élaboré et diffusé un rapport alternatif sur la mise en œuvre de la loi anti-tabac n° 2017-27. Ce rapport, fruit d'une collaboration avec divers partenaires, vise à évaluer l'application effective de cette loi depuis son adoption en 2017, à identifier les obstacles rencontrés, et à proposer des recommandations pour renforcer son impact. Ce document s'inscrit dans une démarche de plaidoyer pour une meilleure protection de la santé publique face aux dangers du tabagisme.

Points Clés du Rapport :

### **Évaluation de l'Application de la Loi :**

Le rapport met en lumière les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la loi, notamment en ce qui concerne l'interdiction de fumer dans les lieux publics, l'augmentation des taxes sur les produits du tabac, et la mise en place de signalétiques d'interdiction dans certains établissements. Cependant, des lacunes importantes persistent, notamment dans l'application stricte des mesures et la sensibilisation du public.

Obstacles et Défis :

Plusieurs freins à l'application effective de la loi ont été identifiés, notamment :

- v La méconnaissance de la loi par une partie de la population et des acteurs concernés.
- v La persistance de la vente illicite de tabac et de la contrebande.
- v Le manque de coordination entre les institutions chargées de la mise en œuvre de la loi.
- v La pression de l'industrie du tabac, notamment à travers des décrets récents qui assouplissent les conditions d'agrément pour les fabricants et importateurs.

### **Recommandations :**

Le rapport propose plusieurs mesures pour améliorer l'application de la loi, notamment :

- v Intensifier les campagnes de sensibilisation auprès du public et des professionnels (tenanciers d'établissements, forces de l'ordre, etc.).
- v Renforcer les contrôles et les sanctions pour lutter contre la vente illicite et la contrebande.
- v Rétablir l'interdiction des régimes fiscaux préférentiels pour les entreprises du tabac.
- v Mettre en place l'Office National de Lutte Contre le Tabagisme (ONLCT) pour coordonner les efforts de lutte contre le tabagisme.

Ce rapport souligne l'importance d'une mobilisation accrue des acteurs de la société civile, des professionnels de la santé, des médias, et des forces de l'ordre pour soutenir l'application de la loi et renforcer la lutte contre le tabagisme.

Le rapport alternatif de l'IECT met en évidence un cadre légal solide pour la lutte contre le tabagisme au Bénin, mais souligne que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour en assurer une application effective. Avec un engagement renouvelé et une coordination renforcée entre les parties prenantes, le Bénin peut atteindre les objectifs fixés par la loi anti-tabac et protéger efficacement la santé de sa population.

## **K. RENCONTRE DU PRÉFET DE L'ATLANTIQUE POUR LE RENFORCEMENT DE LA LUTTE ANTITABAC**

Dans le cadre de ses actions de plaidoyer pour la lutte contre le tabagisme, l'ONG Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) a rencontré le Préfet du département de l'Atlantique le 6 novembre 2024. Cette rencontre stratégique a réuni des acteurs clés, notamment les membres de la plateforme Halte Tabagisme et les représentants de l'administration préfectorale. L'objectif principal était de renforcer la collaboration entre les parties prenantes et d'identifier des stratégies concrètes pour améliorer l'application des mesures antitabac dans le département.

### **Contexte et Objectifs :**

**Impact du Tabac et de la Chicha :**

Les participants ont souligné l'impact alarmant du tabac et de la chicha sur la santé des jeunes, ainsi que les conséquences sanitaires, sociales et économiques de leur consommation. La nécessité d'agir rapidement pour protéger les jeunes et réduire l'accessibilité de ces produits a été réaffirmée.

**Défis Identifiés :**

- La banalisation de la consommation de tabac et de chicha parmi les jeunes.
- La restitution des produits saisis aux vendeurs par certaines autorités communales, compromettant les efforts de lutte antitabac.
- Le manque de collaboration entre les parties prenantes, entravant l'application stricte des arrêtés préfectoraux.

### **Stratégies et Actions :**

Pour renforcer l'application des mesures antitabac, des descentes sur le terrain seront organisées avec le Préfet, la police, l'IECT, et la plateforme Halte Tabagisme afin de saisir et détruire les produits illicites. Les produits saisis seront immédiatement détruits en présence d'un huissier pour éviter toute restitution. La police jouera un rôle actif en sécurisant les opérations et en veillant au respect des interdictions. Parallèlement, des campagnes éducatives et médiatiques seront lancées pour informer la population des dangers du tabac et des actions en cours. Les chefs d'arrondissement, de village et de quartier seront également sensibilisés à leurs responsabilités dans l'application rigoureuse des arrêtés préfectoraux.

### **Engagement du Préfet :**

Le Préfet a exprimé sa détermination à soutenir les initiatives de lutte antitabac et a dénoncé les pratiques des autorités locales qui sapent ces efforts. Il a insisté sur la nécessité d'une collaboration renforcée entre toutes les parties prenantes pour garantir des actions cohérentes et efficaces.

Cette rencontre avec le Préfet de l'Atlantique a permis de renforcer la collaboration entre l'IECT, les autorités locales et les acteurs de la société civile dans la lutte contre le tabagisme. Les décisions prises, notamment l'organisation d'opérations conjointes et le renforcement de la sensibilisation publique, témoignent d'une volonté commune de protéger la santé des citoyens, en particulier des jeunes, contre les dangers du tabac. Ces actions s'inscrivent dans la continuité des efforts de l'IECT pour promouvoir une application rigoureuse de la législation antitabac et préserver les générations futures.

## **L. PARTICIPATION A LA 2EME CONFERENCE AFRICAINE SUR LA LUTTE ANTITABAC ET LE DEVELOPPEMENT**

Les 13 et 14 novembre 2024, l'ONG Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) a participé à la 2ème Conférence Africaine sur la Lutte Antitabac et le Développement, organisée à Accra, au Ghana. Placée sous le thème "Briser les barrières, construire l'avenir : faire progresser la lutte contre le tabac", cette conférence a réuni des organisations internationales, des décideurs politiques et des acteurs clés de la lutte antitabac, dont l'OMS, l'ACBF, l'ATCA et bien d'autres. L'ONG IECT était représentée par M. Augustin FATON et Mme Virginie AGBOTON.

**Objectifs de la conférence :**

La conférence visait à renforcer les capacités des acteurs africains engagés dans la lutte antitabac et à promouvoir des stratégies efficaces pour réduire l'impact du tabagisme sur le continent. Les trois axes principaux abordés étaient :

v L'écosystème de lutte antitabac et son avenir.

v Le sevrage tabagique en Afrique.

v La surveillance de l'industrie du tabac (ATIM et ATCA).

**Points clés abordés :**

Renforcement des politiques publiques basées sur des données probantes.

Jeunesse et genre : Sensibilisation et protection des populations vulnérables, notamment les jeunes.

Impact écologique de l'industrie du tabac, y compris la pollution atmosphérique.

Nouveaux produits du tabac

Surveillance et régulation des produits émergents comme les cigarettes électroniques.

Renforcement de la collaboration entre les acteurs de la lutte antitabac.

Mobilisation des ressources pour soutenir les initiatives antitabac.

**Contributions et points forts :**

Surveillance de l'industrie du tabac : Un accent particulier a été mis sur la nécessité de contrer l'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques de santé publique.

Utilisation des données probantes : Des ateliers ont été organisés pour renforcer les compétences en recherche et en gouvernance des programmes antitabac.

Intervention du CRES : Mamadou Abdoulaye Diallo a présenté une analyse des déterminants de la consommation du tabac chez les jeunes, soulignant l'importance des données pour orienter les politiques.

La 2ème Conférence Africaine sur la Lutte Antitabac et le Développement a permis de renforcer les capacités des acteurs engagés, de promouvoir des politiques publiques efficaces et de favoriser une approche collaborative pour un avenir sans tabac en Afrique. La participation de IECT a enrichi les échanges et renforcé son engagement dans la lutte antitabac au niveau régional.

## IIIV.DEFIS ET LEÇONS APPRISES

### A.DEFIS

Au cours de l'année 2024, l'ONG Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) a fait face à plusieurs défis dans la mise en œuvre de ses activités :

**Difficultés Financières :**

v Les ressources financières limitées ont restreint la portée de certaines actions, notamment les campagnes de sensibilisation à grande échelle et le renforcement des capacités des acteurs locaux.

v La dépendance à un seul bailleur de fonds (ACBF) a exposé l'ONG à des risques de fragilité en cas de réduction des financements.

**Lenteurs Administratives :**

v L'adoption des décrets d'application de la loi antitabac n°2017-27 a été retardée, entravant la mise en œuvre effective des dispositions légales.

v Les procédures bureaucratiques ont compliqué la coordination avec les institutions publiques et les partenaires techniques.

**Tactiques de l'Industrie du Tabac :**

v L'industrie du tabac a continué à déployer des stratégies pour contourner les réglementations, notamment en ciblant les jeunes avec des produits attractifs comme les cigarettes électroniques et la chicha.

v Des campagnes de désinformation ont été observées, visant à minimiser les risques sanitaires du tabac.

### **B.LEÇONS APPRISES**

Au cours de l'année 2024, l'ONG Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) a tiré plusieurs enseignements clés des défis rencontrés dans la mise en œuvre de ses activités. La dépendance à un seul bailleur de fonds a mis en lumière la nécessité de diversifier les sources de financement pour assurer la pérennité des actions. Les lenteurs administratives dans l'adoption des décrets d'application de la loi antitabac ont souligné l'importance de renforcer les capacités internes en gestion de projet et plaidoyer, ainsi que d'adopter des outils de suivi pour optimiser les ressources. Face aux tactiques de l'industrie du tabac, notamment le ciblage des jeunes avec des produits attractifs et les campagnes de désinformation, l'IECT a appris la nécessité de développer des stratégies adaptatives, en collaborant étroitement avec les médias et les influenceurs pour contrer ces pratiques. Par ailleurs, l'engagement des jeunes et des communautés locales s'est révélé essentiel pour maximiser l'impact des campagnes de sensibilisation. Enfin, l'importance d'un plaidoyer renforcé et d'une collaboration institutionnelle élargie a été confirmée pour accélérer l'adoption des décrets d'application et garantir une mise en œuvre rigoureuse de la loi antitabac. Ces leçons guideront les actions futures de l'IECT, en vue de renforcer son impact et de contribuer à un Bénin sans tabac.

## I. CONCLUSION

L'année 2024 a marqué une étape significative dans les efforts de l'ONG Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT) pour renforcer la lutte antitabac au Bénin. Grâce à des initiatives structurées et à un engagement sans relâche, l'IECT a contribué à des avancées notables dans la sensibilisation, le plaidoyer et la mise en œuvre des politiques antitabac. Les campagnes de sensibilisation, les ateliers de renforcement des capacités et les actions de plaidoyer ont permis de toucher un public large et diversifié, tout en consolidant les partenariats avec les acteurs clés.

Cependant, des défis persistent, notamment les lenteurs administratives dans l'adoption des décrets d'application, les tactiques de l'industrie du tabac pour contourner les réglementations, et les contraintes financières limitant la portée des actions. Malgré ces obstacles, les leçons tirées en 2024 offrent des perspectives prometteuses pour l'avenir. La diversification des financements, le renforcement des capacités internes et l'adoption de stratégies adaptatives constituent des axes prioritaires pour consolider les acquis et accroître l'impact des interventions.

En somme, l'IECT reste résolument engagée dans sa mission de promouvoir un Bénin sans tabac, en protégeant les générations actuelles et futures des méfaits du tabagisme. Avec le soutien continu de ses partenaires, notamment l'African Capacity Building Foundation (ACBF), et la mobilisation accrue des acteurs locaux, l'IECT est déterminée à poursuivre ses efforts pour instaurer un cadre législatif et institutionnel robuste, tout en sensibilisant les populations aux dangers du tabac.

L'année 2025 s'annonce comme une opportunité pour renforcer ces actions, surmonter les défis persistants et consolider les progrès réalisés. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir plus sain et durable pour tous les Béninois.



## I. RAPPORT FINANCIER IECT

### ANNEXES

Sigles et Acronymes

IECT : Initiative pour l'Education et le Contrôle de Tabagisme

CCLAT : Convention Cadrepour la Lutte Antitabac AJAT : Association des Journalistes Antitabac

ACBF : Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique.

ATCA : Alliance pour le Contrôle du Tabagisme en Afrique

MS : Ministère de la Santé

MISP : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

MIC : Ministère de l'Industrie et du Commerce

### Adresse: ONG IECT

Situation Géographique : Cité Arconville, Partant du carrefour Arconville pour l'hôpital de zone Calavi ,4<sup>ième</sup> von à droite,9<sup>ième</sup> carré à gauche / Abomey-Calavi/Bénin

Téléphone : (+229) 01 97792721/01 64 97 25 46

01 BP 7424 Cotonou

E-mail : fagnogust@yahoo.

Tables des matières

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL IECT 2024. 5

I. INTRODUCTION.. 5

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.. 6

III. RÉSUMÉ. 8

IV. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION.. 9

A. HISTORIQUE DE L'ORGANISATION.. 10

B. ORGANISATION GÉNÉRALE DE IECT. 11

1) STRUCTURE OPÉRATIONNELLE.. 11

2) PARTENARIATS ET RÉSEAUX.. 11

V. OBJECTIFS DE IECT. 12C

## A. MISSION.. 12

### B. VISION.. 13

VI. ORGANE DE GESTION.. 13

A. GOUVERNANCE. 13

VII. REALISATION DE L'ANNÉE. 16

A. PARTICIPATION DE L'ONG IECT À LA COP/MOP : ENGAGEMENT POUR UN AVENIR SANS TABAC 16

B. MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS DE IECT. 17

C. PREMIÈRE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE IECT. 18

D. ATELIER DE PRESENTATION DU PROJET : STRENGH-BENIN. 21

E. DEUXIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL. 22

F. PREMIERE RENCONTRE DES MEMBRES DE COORDINATION DE L'EQUIPE TIM-Bénin. 23

G. DEUXIÈME RÉUNION TRIMESTRIELLE DE COORDINATION DE. 25

H. ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DE. 26

I. CAMPAGNES DE SENSIBILISATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX. 28

J. ÉLABORATION ET DIFFUSION DU RAPPORT ALTERNATIF SUR LA. 29

K. RENCONTRE DU PRÉFET DE L'ATLANTIQUE POUR LE. 30

L. PARTICIPATION A LA 2EME CONFERENCE AFRICAINE SUR LA. 32

VIII. DEFIS ET LEÇONS APPRISES. 34

A. DEFIS. 34

B. LEÇONS APPRISES. 34

IX. CONCLUSION.. 35

X. RAPPORT FINANCIER IECT. 36

ANNEXES. 37

Tables des matières. 38

